Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
présents	19
votants	26

OBJET :

N°DCM2023-69

Finances : admission en non-valeur

L'an deux mille vingt-trois -----
le douze octobre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 octobre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Valérie BOUVIER, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, François GONON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Dominique CORNET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année, le Service de Gestion Comptable (S.G.C) de Bonneville a adressé un état des créances irrécouvrables qu'il présente en non-valeur pour un montant de 475,00 €.
Il s'agit de créances pour lesquelles les relances et poursuites entreprises n'ont pas permis de solder la dette.
Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ces admissions en non-valeur, le but étant de purger la comptabilité de ces créances douteuses sans espoir de recouvrement.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Accepte l'admission en non-valeur des créances détaillées dans le tableau joint pour un montant de 475,00 € ;
- Autorise le Maire à émettre le mandat correspondant au compte 6541.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Dominique CORNET

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 17/10/2023

Publié le : 17/10/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)